

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
C C A S DU JEUDI 03 AVRIL 2025 A 17 HEURES 30**

**Présents : Mesdames TEISSEIRE / ETRE / BOUCHERON / DELANNOY
Messieurs RUIS / COMBARNOUS**

Procuration de M CHAPLIN A MME DELANNOY

Procuration de M BROUZET A M RUIS

Procuration de MME VALLOGNES A MME TEISSEIRE

Absents Excusés : Mme VALLOGNES / Messieurs CHAPLIN / BROUZET

Secrétaire de Séance : MME ARLETTE ETRE

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut librement délibérer sur les points de l'ordre du jour. La séance débute à 17 h 30 mn

***Le procès-verbal de la séance du 17 OCTOBRE 2024
est approuvé à l'unanimité des membres présents.***

1/ COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil d'Administrations doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Prévus 2022	Réalisés 2022
<i>11</i>	<i>Charges à caractère général</i>	<i>17 100.00</i>	<i>13 652.79</i>
<i>12</i>	<i>Charges de personnel</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
<i>65</i>	<i>Autres charges</i>	<i>3 400.00</i>	<i>2 839.06</i>
	TOTAL DEPENSES	20 500.00	16 491.85
<i>002</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>8 210.79</i>	
<i>70</i>	<i>Ventes, produits prestations services</i>	<i>1 289.21</i>	<i>1 300.00</i>
<i>74</i>	<i>Dotations participations</i>	<i>11 000.00</i>	<i>11 000.00</i>
	TOTAL RECETTES	20 500.00	12 300.00

	Résultats exercice	Résultats N-1	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT	- 4 191.85	8 210.79	4 018.94

Vu le CFU 2024 du CCAS de la commune et son rapport de présentation,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que Monsieur Christian RUIS, Vice-Président du CCAS a quitté la séance,

Considérant que Mme Alexandra TEISSEIRE a pris la présidence pour le vote du CFU.

Le Conseil d'Administration est invité à adopter le compte financier unique tel que présenté ci-dessus.

Où l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré

POUR : 7 ABSTENTION : 2 CONTRE : 0

Approbation du Compte Administratif 2024 tel qu'il a été présenté,

2/ AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le compte financier unique 2024 laisse apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 4 018.94 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : **4 018.94 €**

**Où l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

Décision d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement ainsi

COMPTE 002 Résultat de fonctionnement reporté 4 018.94 €

3/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget Primitif est voté au niveau du chapitre. Les propositions soumises au vote 2024 du conseil d'administration sont les suivantes :

Chapitre	Désignation	Budget Précédent	Propositions Nouvelles
<i>11</i>	<i>Charges à caractère général</i>	<i>17 100.00</i>	<i>15 800.00</i>
<i>65</i>	<i>Autres charges</i>	<i>3 400.00</i>	<i>500.00</i>
	TOTAL DEPENSES	20 500.00	16 300.00
<i>002</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>8 210.79</i>	<i>4 018.94</i>
<i>70</i>	<i>Ventes, produits prestations services</i>	<i>1 289.21</i>	<i>1 281.06</i>
<i>74</i>	<i>Dotations participations</i>	<i>11 000.00</i>	<i>11 000.00</i>
	TOTAL RECETTES	20 500.00	16 300.00

Où l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré - A l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2025 du CCAS ainsi qu'il a été présenté

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 17 HEURES 55